

DEPARTEMENT DE L'AIN
Arrondissement de BOURG
Canton d'ATTIGNAT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCET

L'an deux mil vingt et le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal de Montcet, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Franck TARPIN, Maire, à 20h00, à la salle des fêtes, en session ordinaire.

Convocation du 18 mai 2020.

Présents : MM. TARPIN – DURAND – MAITRE – MEURENAND – MOISSON – NAULET – PACCOUD
Mmes BARRE LOPES – BOUCHET – DAMIDAUX – LEBLANC – PASQUET - PERRAUD

Excusées : Mme BERTHENET donne pouvoir à M. TARPIN

Mme GIORIA donne pouvoir à M. PACCOUD

A été élue Secrétaire de séance : Mme BARRE LOPES

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire nouvellement élu, prend la présidence et rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal. En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal qui est actuellement de 15 membres. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de quatre adjoints. Il est proposé la création de quatre postes d'adjoints.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité la création de **trois** postes d'adjoints au Maire.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

F. TARPIN

